

La population de cerfs a diminué en Ontario au cours des quelques dernières décennies, comme en témoigne la rétraction d'environ 200 milles (320 km) vers le sud de la limite septentrionale de l'habitat du cerf de Virginie et la réduction des troupeaux de cerfs dans le reste de leur zone d'habitat. La principale cause de cette diminution a été le vieillissement des forêts par suite de la réduction de l'exploitation forestière et des incendies depuis les années 30. Plusieurs hivers rigoureux ont contribué à la contraction de la population de cerfs dans une proportion compatible avec la qualité de l'habitat réduit. L'objectif du programme d'aménagement est d'accroître la quantité de nourriture disponible dans les aires d'hivernage et de maintenir un abri convenable pour l'hiver. Dans le cas de l'original, on s'applique à accroître sa production, à dresser des inventaires des prises et à évaluer les conséquences de diverses méthodes d'exploitation forestière et de l'état des forêts sur son habitat. Le nombre de chasseurs d'original a augmenté, et on multiplie les mesures visant à assurer sa protection.

Les programmes d'aménagement du gibier à poil et du gibier d'eau dans les hautes terres portent sur le maintien et l'amélioration de l'habitat, puisque c'est ce dernier qui détermine l'ampleur des populations. Les programmes d'aménagement sont exécutés sur des terres privées aux termes d'une entente entre les propriétaires et la province ainsi que sur des terres appartenant à la province. Ces zones d'aménagement de la faune ont favorisé l'accroissement des perspectives pour l'étude de la nature et la chasse dans le sud de l'Ontario, et certaines assurent également la préservation d'habitats marécageux qui sont essentiels à la survie d'une grande variété d'espèces sauvages, en particulier de gibier d'eau. Le baguage, les études de production et l'inventaire des prises sont autant de moyens qui facilitent l'élaboration de programmes d'aménagement du gibier d'eau.

En ce qui concerne les animaux à fourrure, l'effort porte surtout sur le castor: exécution de relevés aériens des colonies de castors et collecte de spécimens par les trappeurs. Des statistiques sommaires sur les animaux à fourrure capturés par chaque trappeur sont produites tous les mois. Les captures de castor, de martre et de pékan sont contrôlées par contingentement. Environ les trois quarts des peaux levées sont vendues aux enchères par l'entremise du Service des ventes de l'Association des trappeurs de l'Ontario à North Bay. Un effort concerté en vue de mettre au point des pièges moins cruels a été amorcé en 1973 en collaboration avec l'Association des trappeurs de l'Ontario. Des séances d'étude sur les techniques de piégeage moins cruelles, la préparation des peaux, la biologie animale et les méthodes d'aménagement ont continué à accroître les connaissances et la compétence des trappeurs dans l'exercice de leur métier.

Manitoba. Le ministère des Ressources renouvelables et des Services de transport du Manitoba administre des programmes visant à maximiser les avantages que présentent les ressources fauniques pour les loisirs et l'économie, tout en préservant la diversité écologique des espèces indigènes. L'autorité qui lui a été conférée par la législation provinciale (Loi sur la faune et Loi sur la lutte contre les prédateurs et Règlement y afférent) portent sur la protection et l'aménagement des 26 espèces de mammifères, 160 espèces d'oiseaux, cinq espèces de reptiles et trois espèces d'amphibies. La Loi fédérale sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs vise la protection du gibier à plumes, des oiseaux insectivores migrateurs et des oiseaux migrateurs non considérés comme gibier.

Les responsables de la faune s'occupent des refuges de la faune, du gibier à plumes, des oies et des animaux à fourrure et de 41 zones d'aménagement de la faune. L'établissement de saisons déterminées et de limites de prises est l'un des principaux moyens d'aménagement utilisés pour atténuer la pression de la chasse et du piégeage sur les animaux. Un régime de contingentements régit les captures d'original, de wapiti et de caribou. Des projets d'aménagement de zones d'habitat entrepris en 1975 ont été couronnés de succès. Le ministère envisage de créer de nouvelles zones d'aménagement de la faune, particulièrement dans le sud-ouest de la province.